



Séance du 13 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux

et le 13 mai

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, GUION, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN

Absents : GILLET (pouvoir P. CARRIER), LE LAN-LE LUYER (Pouvoir P. MAINGUY), LOCHON (pouvoir M. WECKSTEIN), VAUZOU (Pouvoir C. GLEIZES), INIGO (pouvoir M-M MAGNAUDEIX)

A été nommé secrétaire : Mme ANDRIEUX

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 13 | 13 |

| |
|---|
| Date de la convocation 07/05/2022 |
|---|

| |
|---------------------------------------|
| Date d'affichage 07/05/2022 |
|---------------------------------------|

| |
|---------------------------------|
| Objet de la Délibération |
|---------------------------------|

VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – DL 17/2022

Le Plan Communal de Sauvegarde rédigé récemment doit faire l'objet d'une validation par le conseil municipal.

Après évocation des points d'amélioration à intégrer à l'existant, le plan est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le Maire, Pascal MAINGUY

